

# « Antitsiganisme : comprendre pour nommer et agir »

83<sup>ème</sup> atelier de la Dihal, 28 juin 2022

Compte-rendu des interventions

**COLLECTIF**  
NATIONAL DROITS DE L'HOMME  
**ROME EUROPE**

CNDHRomeurope



CNDH\_Romeurope



[www.romeurope.org](http://www.romeurope.org)

# Table des matières

**Introduction – p.3**

**Première table-ronde : aux racines de l'antitsiganisme – p.3**

**Echanges avec les participant·es – p.7**

**Deuxième table-ronde : les formes contemporaines de l'antitsiganisme – p.9**

**Echanges avec les participant·es – p.15**

**Conclusion – p.17**

Retrouvez l'intégralité de la [conférence en vidéo](#)

## Introduction

- **Sylvain MATHIEU - Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement**
- Hommage de François Hollande pour les personnes Roms qui ont été internées dans des camps de concentration lors de la seconde guerre mondiale (le dernier camp n'a été fermé qu'en 1946).
- Rappel des événements de 2019 : suite aux *fake news* publiées sur les réseaux sociaux lançant des rumeurs sur le fait que des roms véhiculés de camionnettes blanches kidnappaient des enfants, beaucoup d'actes violents et racistes ont été commis envers les personnes considérées comme roms.
- Bref rappel sur les actualités mettant en avant que l'antitsiganisme est encore un racisme qui « s'ignore » et qui reste très présent dans les médias. Afin de lutter contre le racisme, il faut s'avoir le reconnaître.
- Nécessité d'accepter et de reconnaître la caravane comme forme d'habitat pour les voyageurs et de déconstruire l'amalgame vie en bidonvilles/roms.

## Première table-ronde – Aux racines de l'antitsiganisme

- **Gabriela Hrabanova (modératrice)**, Directrice exécutive du réseau européen des organisations d'origine rom (ERGO)
- **Elisabeth Clanet**, ancienne chargée de mission pour les enfants itinérants au Ministère de l'Education Nationale, auteure de nombreux articles
- **Saimir Mile**, Juriste à La voix des Rroms
- **Iulius Rostas**, Responsable de programme d'études romani et assistant professeur à l'Université européenne centrale de Budapest
- **Petre Petcut**, Docteur en histoire, enseignant à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco)
- **Adèle Sutre**, Docteure en géographie, auteur de l'ouvrage Géopolitique des Tziganes

### Exposés des intervenant·es

- **Adèle SUTRE - Docteure en géographie, auteur de l'ouvrage Géopolitique des Tziganes**

Ouvrage : [Géopolitique des tsiganes : Des façons d'être au monde, entre circulation et ancrage](#)

L'antitsiganisme est une forme très ancienne de racisme. Dès 1630, on peut déjà découvrir dans les écrits historiques des suspicions de vols d'enfants de la part de personnes dites « tsiganes ».

Stigmates que l'on retrouve dans des romans (ex : roman de Victor Hugo) ou dans le petit journal mettant en scène des enfants se débattant contre des tsiganes.

Les tsiganes sont soit fantasmés (vision très folklorique) soit dépeints comme des délinquant·es.

Dans des exemples plus contemporains, en Ile-de-France, les services de la protection de l'enfance ont été alertés suite à la découverte d'un enfant sur un site de vie jugé « trop blond » pour être le véritable enfant de la famille alors que cet enfant habitait effectivement avec ses parents sur le site.

L'idée d'un « peuple insaisissable » a perduré pendant plusieurs siècles et a conduit à l'émergence de politiques publiques spécifiques et stigmatisantes relatives au nomadisme et à l'itinérance. À partir de la fin du XIXe siècle, un ensemble de facteurs d'ordre socio-économique, politique, idéologique concourent à assimiler les Tsiganes à des étrangers et des « asociaux indésirables » (ex : loi de 1912 sur le port du carnet anthropométrique d'identité. Cette loi discriminatoire et disciplinaire, qui allait durer près de soixante ans, sans susciter aucune critique au sein du discours juridique dominant).

Pour combattre les Tsiganes, il a fallu les inventer. Deux visions ont construit un imaginaire collectif :

- Vision constructiviste : L'approche constructiviste considère que les Tsiganes constituent une population aux contours flous dont la seule réalité serait issue des stéréotypes qui lui sont appliqués.
  - Vision essentialiste : On attribue des traits communs aux personnes considérées comme tsigane via une construction savante et politique selon laquelle il existerait un peuple homogène.
- **Petre PETCUT - Docteur en histoire, enseignant à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco)**

L'antitsiganisme c'est l'histoire d'un parcours inachevé d'ancien·nes esclaves. Les personnes roms ont été victimes de l'esclavage le plus long de l'histoire car il a duré 5 siècles mais cet esclavage est absent des débats, des recherches et des ouvrages qui parlent de « l'esclavage ».

Historiquement, dans les discours politiques en Roumanie, l'entente financière avec les propriétaires terriens ajoutée à la considération que les esclaves ne méritaient pas le statut de citoyen ont engendré le fait que les esclaves émancipés en travailleurs agricoles avaient l'interdiction d'installation, de circulation et de séjour sur le territoire.

La Roumanie considérait également que le cœur de la nation n'était constitué que par les personnes vivant en ville. En parallèle, les roms étaient exclus des villes.

Cela a notamment conduit à une construction de représentations erronées autour de populations nomades ou présumées l'être et a construit en partie l'antitsiganisme, soutenu par des mesures administratives :

- En 1869, les voyageuses munies d'un passeport en règle pouvaient entrer sur le territoire roumain avec un passeport en règle sauf les Hongrois, les juifs et les tsiganes.

- Une circulaire de 1869 ordonne aux préfets de disperser les groupes nomades en renvoyant leur membre dans leur commune d'origine.
- Au début du XXème siècle, en 1922, une sous-préfecture ordonne la confiscation des biens des personnes nomades et la vérification fine de la provenance de leurs ressources. Il existe alors une politique centralisée : L'Etat rend la vie des nomades difficile (conditions de vie et accès du travail).

Ce qui manque, c'est l'existence d'institutions de prestige (musées par exemple) dédiées à la mémoire des personnes roms.

Tout reste à faire, l'antitsiganisme a des racines extrêmement profondes.

- Elisabeth CLANET - Ancienne chargée de mission pour les enfants itinérants au Ministère de l'Education Nationale, auteure de nombreux articles

### La situation des familles itinérantes en France

Origines en France :

Jusqu'à Louis XIV La France avait besoin de travailleurs saisonniers, de commerçants, d'armées privées très mobiles. Les voyageuses travaillaient dans ces milieux.

Les « tsiganes » trouvent leurs origines au sein d'une population indienne mais pas que.

Par la suite d'autres populations se greffent telles que les populations vivant en Alsace suite à son annexion (une partie historique de la mobilité d'origine germanique) ou encore des gitans catalans (catalogne française) mais ceux-ci n'ont pourtant pas d'histoire de mobilité.

L'intensification de la mobilité a commencé à inquiéter les communes et villages. En 1912, l'administration a recensé 400 000 itinérant-es (forains, marchands ambulants etc.) catégorisés et ayant des différences de statut. Les marchands ambulants et les forains se sont vus munis de passeport contraignant. Il s'agissait de « carnet nomade ». Ce carnet nomade a facilité l'internement dans des camps de 1940 à 1946.

En 1969 : La loi de 1912 est partiellement abrogée : On remplace le terme « nomade » connoté par l'histoire de la guerre par « voyageur », défini comme étant « toute personne qui vit dans un abri terrestre mobile » ; Toutefois des sous-catégories sont faites en fonction des revenus. Ensuite, cette loi a de nouveau été abrogée en 2012 : Il existe toutefois un maintien des carnets de circulation, ceux-ci devaient être visés tous les trois mois.

C'est finalement en 2017 que cette loi est complètement abrogée : Disparition de la catégorie administrative.

Aujourd'hui, on compte plus de 400 000 personnes définies comme « voyageuses » dont un tiers ne se déplacent pas.

En France, il existe une assignation à l'errance pour les personnes définies comme « voyageuses » bien que la législation ait évolué. En effet, la loi continue d'être contraignante à leur égard. Des aires d'accueil sont mises à disposition mais le stationnement n'est autorisé que durant 3 mois. De plus, on s'aperçoit qu'il y a un manque de terres d'accueil et que les voyageurs sont fréquemment expulsés.

Ensuite, il y a une grande difficulté d'accès aux infrastructures : école, santé, internet (qui est utile pour les élèves qui travaillent à distance), etc.

Les enfants itinérants de nationalité française issus de familles françaises sont encore et toujours assimilés aux étrangers.

Ex : Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

En France, alors que la notion de groupe ethnique n'a pas d'origine législative, elle semble pourtant encore s'appliquer pour les voyageurs.

- Saimir MILE - Juriste à La voix des Roms

### L'antitsiganisme : un racisme européen spécifique

« Européen » : Il s'agit d'un racisme très présent encore aujourd'hui sur le sol de l'Europe

« Spécifique » : Il contient ses propres ressorts, origines.

L'antitsiganisme est le racisme spécifique contre les Roms, les Sintés, les gitans, les Voyageurs et autres personnes stigmatisées en tant que « tsiganes » ou « Gens du voyage » dans l'imaginaire public indépendamment du terme utilisé pour les nommer.

Les violences qui ont suivi à la propagation de fausses informations sur les réseaux sociaux en 2019 parlaient alors de « roumains ». Ceux-ci correspondaient aux « tsiganes » dans l'imaginaire commun. Les personnes victimes d'antitsiganisme sont un ensemble flou d'avatars qui reste dans les esprits de manière permanente construit par la vision du monde.

Pendant 5 siècles de 1387 à 1856, les roms ou définis comme tels sont victimes d'esclavage.

Le mot « *tsigane* » est alors synonyme d'esclavage. Si tous les roms sont victimes d'esclavage, tous les esclaves ne sont pas roms. Cela est notable au sein de la codification législative (interdiction mariage en dehors de leur groupe par exemple).

Il existe une association systématique de deux concepts le « tsigano-bohémien » et « nomade »

Le « tsigane » arrive dans l'anthropologie française du 19<sup>ème</sup> siècle comme concept depuis la Roumanie.

Les termes « tsiganes » et « nomades » ont été construits en opposition aux termes « hommes et citoyens ». Le concept de nomadisme est repris pour consolider la non-légitimité spatiale originelle de ces populations dans les principautés roumaines (ils ne sont pas attachés à la terre). Puis, il y a une diffusion au niveau européen de ce concept sociologique et politique, d'autant plus aisée, qu'elle vient du « berceau des droits de l'Homme », la France, facilitée par l'image romancée de ces populations (Esmeralda, Carmen) dont la face cachée des récits justifie le rejet et l'exclusion.

Dans le cadre européen : l'égalité, la participation et l'inclusion des « sans noms aux cent noms » suppose :

- La déconstruction du lien malsain entre le négatif (le tsigane tel que perçu) et le citoyen
- La déstigmatisation de chaque identité amalgamée dans la catégorie homogénéisée et discriminée

- La reconstruction d'une citoyenneté respectueuse des apparences diverses

## Echanges avec les participant·es

### Questions :

- *Un esclave est quelqu'un de sédentaire en raison de ses patrons. Donc le nomadisme en Roumanie débute-t-il après la suppression de l'esclavage ?*
- *Quel travail a été fait par les pouvoirs publics au moment de l'affranchissement des roms ?*

**Petre Petcut** : l'esclavage et le nomadisme ont cohabité ensemble. Les propriétaires ont été obligé de laisser librement circuler leurs esclaves toute l'année dans le pays mais ceux-ci avaient l'obligation de se rendre devant leur maître pour payer une taxe annuelle ce qui permettait aux maîtres de mettre à jour le recensement (les nouveau-nés et les décès). Puis, l'Etat moderne a restreint cette mobilité originelle : Contrôle de police, contrôle du passage aux frontières.

Les lois qui affranchissent l'esclavage en Roumanie ont permis d'indemniser et dédommager les propriétaires mais les esclaves se sont retrouvés sans rien. Il aura fallu des décennies pour que les roms se fassent une autre vie. En effet, d'une part, ces derniers manquaient d'instruction et d'autre part ils se sont vu refuser leur installation sur des terres communales.

Finalement, dans l'histoire de ces populations, le communisme constitue une avancée majeure. Il a permis l'accès au travail des roms et la démolition des quartiers insalubres.

**Saimir Mile** : les diffractions sociales en Albanie étaient faites sur des bases idéologiques et non raciales. Il y a des cultures qui dépendent de régions en Roumanie qui ne correspondent pas aux frontières de l'Etat. Pour l'antitsiganisme, il faudrait prendre comme grille de lecture les territoires des anciens empires. En Roumanie pendant la période communiste, il y a en effet eu une amélioration des conditions des roms, le racisme est combattu de manière autoritaire. Mais dès que le régime communiste est tombé, il y a eu des pogroms avec des paysans qui ont mis le feu aux quartiers tsiganes.

- *On dit souvent que l'antitsiganisme est la dernière forme acceptable de racisme. Pourquoi cette forme est hors du champs du racisme ? Comment se fait-il que l'on n'arrive pas à le faire reconnaître ?*

**Saimir Mile** : l'antitsiganisme n'est pas la dernière forme de racisme, c'est cependant la forme la plus acceptée socialement.

L'esclavage des roms est le plus long de l'histoire : 5 siècles d'esclavage, 30 générations de victimes. Que ce soit du côté de la société majoritaire et des victimes de cette forme de racisme, cela fait longtemps que la société est conditionnée par l'antitsiganisme.

La voix des Roms est une association fondée, en 2000 seulement, suite à une émission de C dans l'air qui liait les Roms à la délinquance. Il s'agissait d'une déferlante de racisme sur une chaîne d'enseignement. Cela témoigne de la normalisation du phénomène.

- *Comment étendre le lien entre antitsiganisme et esclavage au reste de l'Europe ?*

**Saimir Mile** : les racismes sont le mieux combattus par les gens qui les subissent. Parmi les peuples victimes de l'antitsiganisme, il n'y a pas cette défense. Il existe une culture de l'esquive véritablement ancrée. Il est important de prendre en compte que l'esclavage n'est qu'une des données qui explique l'antitsiganisme. Mais cela ne peut pas s'y réduire.

Une des clefs c'est aussi le rapport au territoire : la mobilité. Les personnes victimes de l'antitsiganisme ont toujours été considérées comme venant d'ailleurs.

**Elisabeth Clanet** : il existe une grande contradiction entre visibilité et invisibilité des gens du voyage. Ne sont mis en avant que des faits bien catégoriques.

## Deuxième table-ronde – Les formes contemporaines de l'antitsiganisme

- **Isabela Mihalache (modératrice)**, Responsable du plaidoyer du réseau européen des organisations d'origine rom (ERGO)
- **William Acker**, Juriste, auteur de l'ouvrage Où sont les « gens du voyage » ?
- **Maria Bogdan**, Chercheuse, docteur en théorie des médias, de la culture et du film de l'Université Eötvös Loránd à Budapest
- **Jonathan Lee**, Responsable du plaidoyer et de la communication au Centre européen pour les droits des Roms (ERRC)
- **Dominique Raimbourg**, Président de la Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV)
- **Dylan Schutt**, Éducateur pair dans la lutte contre l'antitsiganisme, réseau ERGO

### Exposés des intervenant·es

- **Dylan SCHUTT - Éducateur pair dans la lutte contre l'antitsiganisme, la Voix des Roms**

Le [projet PECAO](#), projet européen visant à lutter contre la haine en ligne, a permis une analyse de la forme spéciale de l'antitsiganisme sur les réseaux sociaux. De plus, il a mis en exergue la nécessité de sensibilisation des forces de l'ordre et de la justice.



270 cas d'antitsiganisme ont été recensés sur les réseaux sociaux, 25 ont été envoyés à la police du net. Problème : La modération des réseaux sociaux est insuffisante et la réponse judiciaire insignifiante.

Le rôle des médias est prédominant, avec notamment l'emploi de termes « roms » en traitant uniquement de la question sous un prisme négatif. Les roms sont renvoyés à la mendicité, à la pauvreté, alors que les voyageurs eux sont renvoyés au nomadisme, au vol et à la terminologie de l'envahisseur.

Parmi les contenus recensés, les thématiques abordées principalement sont le vol ou encore le manque de propreté. Il est à noter que dans le corps des articles recensés, la population visée est très généralement déshumanisée avec l'emploi des termes : vermine, cafard, rat. L'« illégitimité spatiale » est mise en avant lorsque le sujet traite d'une expulsions, mentionnant que les voyageuses ne sont pas françaises.

Parmi les propos alertés sur les réseaux sociaux, la mission PECAO a relevé plusieurs appels au passage à tabac. Ces menaces recensées sur les réseaux sociaux se sont accrues en raison du contexte politique et notamment à partir du moment où la presse s'est emparée du discours politique relatif au « grand remplacement ».

Une des missions de PECAO est la sensibilisation des jeunes du 93 par d'autres jeunes pairs. Beaucoup de jeunes ne se rendent pas compte qu'ils sont victimes de racisme. Un grand travail de déconstruction a été mené en ce sens. En effet, les personnes touchées par l'antitsiganisme sont souvent sous-représentées. Il est nécessaire d'inclure les personnes concernées dans le débat.

- Jonathan LEE - Responsable du plaidoyer et de la communication au Centre européen pour les droits des Roms (ERRC)

### [L'antitsiganisme : un phénomène européen - Racisme, ségrégation et exclusion institutionnelle](#)

Les roms sont les personnes les plus pauvres dans pratiquement tous les pays d'Europe. Ce n'est pas une coïncidence, c'est une conséquence d'actes historiques et modernes de discrimination et de ségrégation.

- 80% vivent un risque de pauvreté (Agence des droits fondamentaux)
- 1/3 vivent dans des maisons sans eau potable (Enquête EU Midis II)
- L'espérance de vie est de 10 à 15 ans inférieure à la majorité (Alliance européenne de santé publique)
- La mortalité infantile comparable aux années 1970 (Alliance européenne de santé publique)

Le racisme institutionnel dans les organismes publics entretient la ségrégation des roms tels que les services sociaux, forces de l'ordre, écoles, établissements de santé, logements publics, autorités municipales. Cela se traduit par :

- Un manque d'accès aux services publics (Exemples : Collectes des déchets, transports en commun, écoles)

- Le profilage, le harcèlement et la brutalité de la police (Exemples : Contrôles et fouilles, raids violents, tortures en garde à vue)
  - Refus d'accès à une éducation de qualité (Exemples : Pas d'accès aux écoles, éducation de qualité inférieure, classes ségréguées)
  - Discrimination dans l'accès à un logement habitable (Exemples : Obstacles au logement social, expulsions forcées illégales, solutions de logements inadéquates)
- Il y a véritablement une pauvreté et une marginalisation racialisée.

Les différentes formes de persécutions subies par la population roms :

- Les crimes haineux : Discours de haine, attaques racistes, pogroms.
- L'abus de la police : Raids sur les communautés, profilages ethniques, tortures, meurtres.
- L'abus en santé : Violences contre les femmes enceintes, négligences et mauvais traitements.
- Services sociaux: Le retrait disproportionné d'enfants roms de leurs familles crée une surreprésentation des roms pris en charge par l'Etat.

De plus, il y a la question des évacuations forcées. Celles-ci sont parfois systématiques et sont ciblées ethniquement (directement ou indirectement). La raison de l'expulsion est sans importance dans la perspective des droits de l'homme. Le problème est que la plupart des expulsions sont effectuées illégalement. En effet, les roms sont fréquemment expulsés :

- Sans consultation appropriée
- Sans préavis raisonnable
- Sans offrir d'hébergement alternatif adéquat

Depuis juin 2021, 8285 roms ont été expulsés ou évacués sans proposition d'un autre logement en France selon des informations publiées dans les médias.

Les expulsions répétées de familles roms sont immorales, coûteuses et contraires aux « stratégie d'inclusion des roms ».

Concernant les violences policières, environ 50% des affaires judiciaires de l'ERRC concernent des violences policières ou le profilage ethnique. Les cas les plus extrêmes concernent les meurtres et la torture de roms en garde à vue. Les cas les plus courants incluent la brutalité, les raids dans les quartiers roms, les invasions de domicile et le harcèlement. La quantité de cas, le type de cas et la répartition géographique des cas indiquent qu'il s'agit d'un problème de racisme institutionnel.

- **William ACKER - Juriste, auteur de l'ouvrage [Où sont les « gens du voyage » ?](#)**

### [Travail de recensement des aires d'accueil en France](#)

Le recensement a débuté suite à l'incendie de l'usine classée SEVEZO, de Lubrizol du 26 septembre 2019 à Rouen. Les plans de l'usine ne prévoyaient pas une zone d'habitation dans les alentours. Pour autant, au pied de cette usine, il y avait une aire d'accueil dans laquelle il n'y avait pas de local de confinement. Il faudra attendre 4 jours avant qu'un agent de la métropole vienne sur le terrain. Il s'agissait en réalité d'un agent venu pour le paiement des loyers. A la suite de cet

incendie, les voyageuses à proximité ont été victimes de maladies de peau, de fausses couches ou encore de problèmes pulmonaires.

Il existe un côté systémique à la question de la pollution des aires d'accueil. Afin de concrétiser et d'analyser cette corrélation, un travail de recensement de l'emplacement des aires d'accueil en France a été réalisé pendant deux ans.

Le 1<sup>er</sup> inventaire a été effectué en Normandie. Parmi les constatations :

- Aire d'accueil de Grand-Couronne : Cette aire d'accueil est située à côté d'une zone industrielle, d'une déchèterie mais également d'une usine classée SEVESO.
- Aire d'accueil de Grand-Quevilly : Celle-ci est située à côté d'une zone industrielle, d'une route 4 voies, d'une déchèterie, de voies ferrées et d'un site SEVESO.
- Aire d'accueil de Rouen : Il s'agit d'une aire de grand passage située à proximité d'un casse automobile, d'une zone industrielle et de voies ferrées.

L'analyse a été étendue à toute la France métropolitaine où la très grande majorité des aires d'accueil sont situées très loin des centres villes, très souvent dans des zones industrielles polluées ou près de déchetteries et centres d'épuration. Cela a permis de mettre en exergue le lien clair entre le fait de naître dans une famille de Voyageurs et une espérance de vie réduite.

FOCUS SUR...

L'aire d'accueil de Saint-Menet (13) :

L'autoroute du sud passe à 5 mètres des caravanes, une ligne TGV passe en dessous, dans l'aire se trouve une installation haute tension, une décharge BTP à proximité et une usine SEVESO. De plus, un terrain motocross vient d'être construit à côté.

⇒ Cette aire est la seule à Marseille.

L'aire d'accueil de la Ciotat (13), perspective de construction :

Elle se trouve à une heure et demie du centre-ville, il s'agit d'une ancienne décharge (terrain très pollué). De plus, pour sa construction, il faut abattre une parcelle de forêt, ce qui est un choix largement critiquable concernant la question environnementale

Une étude avait démontré que l'aire de la Ciotat entrerait parmi la liste des aires les plus mal classées. De plus, il s'agirait de la plus couteuse de France. Pour autant, le projet a été retenu.

En tout, ce sont 1358 cas qui ont été étudiés. Le recensement s'est finalement vu facilité par la recherche de pétitions des riverains dans les communes, contre les constructions d'aires d'accueil.

L'objectif de la majorité des élu-es est incontestablement d'éloigner ces aires des riverain·e-s pour éviter des protestations. Pour autant, plus on les éloigne, plus on est confronté à des coûts de viabilité des terrains. Donc, ceux-ci sont construits à côté d'autres terrains éloignés: déchèterie, cimetière, mosquée, Centre de rétention administratif. Le choix des lieux se fait en fonction des personnes jugées indésirables à vivre près des centres villes.

Toutes les communes de plus de 5 000 habitant·es doivent normalement construire des aires d'accueil. Par ce recensement, on se rend compte que ce n'est pas le cas.

- Maria BOGDAN - Chercheuse, docteur en théorie des médias, de la culture et du film de l'Université Eötvös Loránd à Budapest

### La représentation médiatique des roms : L'étranger visible

Il convient d'étudier la façon dont la présentation des médias et la recherche sur les médias peuvent contribuer à la lutte contre le racisme et en particulier l'antitsiganisme. L'accent doit être mis sur le rôle des réseaux sociaux (et des mouvements sociaux) dans ce domaine par des exemples concrets. Différents concepts sont utilisés dans les mouvements roms afin de déconstruire l'image négative des roms dans la société.

#### 1. *Le modèle constructiviste de la représentation*

Les médias ont le pouvoir de façonner notre connaissance et notre compréhension des différents concepts de notre société tels que la race, le genre, l'ethnicité, la classe sociale et la religion, et de contribuer à leur construction. Ils peuvent également créer des modèles puissants et nous ouvrir à de nouvelles idées. Ces représentations ne sont pas innocentes mais elles reflètent toutes des idéologies, des valeurs ou des systèmes de croyance qui construisent ces catégories et à travers nos réalités et notre société.

- La représentation est un processus complexe de création de sens. En l'examinant, nous nous concentrerons principalement sur le processus par lequel, par exemple un groupe social particulier tel que les roms, devient un sujet par le biais de la représentation dotée de significations.
- Les significations peuvent marquer la place d'un groupe dans la société, définir les connaissances à son sujet, avoir un impact sur l'identité sociale et les valeurs, et également façonner l'identité propre du groupe (image de soi).
- La théorie de l'encodage - décodage permet de déterminer l'impact des médias

La représentation médiatique des roms renforce les préjugés et le racisme à leur égard de telle sorte que la représentation médiatique des roms redéfinit l'étranger, ou en d'autres termes, place et maintient les roms dans la position de l'étranger dans la société.

#### 2. *La question de l'étranger*

Derrida donne l'interprétation philosophique de l'étranger. Son interprétation reflète les valeurs décisives de la pensée postmoderne. Il considère l'étranger comme une relation. Il l'analyse à travers les exemples de la philosophie grecque antique, et à travers l'analyse du concept de « hospitalité » et en fait une interprétation post-moderne.

D'après son interprétation, l'étranger est le reflet d'une relation paradoxale. Partant de l'hospitalité, son interprétation est basée sur un acte simple mais significatif: Comment recevons-nous l'étranger ?

En d'autres termes :

- Comment commence l'entrée de l'étranger ?

- L'hospitalité commence-t-elle par l'interrogation de l'étranger - et si oui, quelle est la question dans ce cas ?
- Ou bien, l'hospitalité commence-t-elle par l'accueil sans questions - ou est-il possible qu'elle commence ainsi ?

Tout cela est important car cela définit la position de l'étranger dans la société (statut social) et détermine également l'attitude de l'étranger.

### 3. Répondre aux stéréotypes : La représentation médiatique stéréotypée

- L'auto-représentation (Ian Hancock)

Les roms devraient commencer à formuler, transformer, démanteler et reconstruire - déconstruire le discours préjudiciable sur les roms en étant activement présents dans différents domaines de la société qui définissent la production de connaissances.

- Problématiser la blancheur

« (...) Tant que la race ne s'applique qu'aux personnes non blanches, tant que les personnes blanches ne sont pas vues et nommées de manière raciale, [la blancheur fonctionnera] comme une norme humaine. Les autres sont racisées, nous sommes juste des personnes. Il n'y a pas de position plus puissante que celle d'être "juste" humain. La revendication du pouvoir est la revendication de parler au nom de l'humanité » (Dyer 1997 : 17-18).

- **Dominique RAIMBOURG - Président de la Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV)**

Les gens du voyage sont aujourd'hui 400 000 en France. Cette commission a pour but de formuler des avis et recommandations pour faire évoluer la situation des voyageurs.

La première chose importante, concernant la question de la représentation, est de raconter l'histoire des gens du voyage de façon objective.

Dès avril 1940, la France a ouvert un camp d'internement des gens du voyage alors même que le pays n'est pas encore envahi. Le dernier camp a fermé en juin 1946, c'est-à-dire longtemps après la signature de l'armistice.

Sous la présidence de François Hollande, la France a reconnu sa responsabilité historique sur l'internement des gens du voyage. Il y a eu par la suite un dépôt aux archives de cette histoire française. Cela a permis que cette injustice, dont avait été frappée certains citoyens français, soit connue.

C'est à partir de la réflexion sur le nomadisme que l'on peut avancer sur les préjugés. L'effort de la Commission a participé à l'élaboration de la loi du 27 janvier 2017 qui abroge le statut particulier des gens du voyage en les faisant entrer dans le droit commun. Elle a également contribué à améliorer les lois Besson de 2000 qui obligent toutes les communes de plus de 5 000 habitant-es à prévoir des aires d'accueil. Ensuite, une série de décrets en 2019 ont été adoptés définissant les conditions matérielles de ces aires d'accueil.

Lorsque que la Commission a pris connaissance du travail de William Acker, elle a mis en place le comité des projets qui concerne l'étude des nouveaux projets demandant des subventions à l'Etat pour la construction d'un nouveau terrain. Ce comité a été mis en place car après 20 ans d'évolution de la loi, on s'aperçoit que celle-ci est respectée pour 60% des aires d'accueil et 62% pour les aires de grand passage.

Par ailleurs, la Commission a bataillé sur le sujet des [amendes forfaitaires délictuelles](#), visant notamment à sanctionner le stationnement illicite des caravanes.

Elle travaille également sur la question du statut de la caravane pour qu'elle devienne un mode d'hébergement comme les autres dans l'objectif de déséthniciser ces habitats. Pour que la caravane trouve une place sur des terrains tels que les aires d'accueil mais pas uniquement.

Le projet de la CNCGDV est encore en cours, il reste du travail en direction de la scolarisation et de la santé.

## Echanges avec les participant·es

### Questions :

- *On voit un retour en arrière avec les amendes forfaitaires par les pouvoirs publics quand bien même il existe une avancée légale : Est-ce que vous pensez que les choses s'améliorent ou qu'elles se dégradent ?*
- *Quelles évolutions des formes de l'antitsiganisme ?*

**Dominique Raimbourg** : l'amende forfaitaire délictuelle est une difficulté qui a surgi dans un contexte de campagne présidentielle. De plus, il s'agit d'un sujet d'irritation pour les élus locaux.

Toutefois, il convient de soulever que les places de stationnement licites existent peu. En effet, seulement 26 départements sont en règle avec la réglementation en vigueur. Dans ces conditions, l'amende est donc difficilement acceptable.

Une critique porte également à dire qu'il n'y a pas de recours possible. Ce nouveau dispositif législatif dispose que la notification de l'amende doit être faite par un courrier simple. La date de la notification ouvrant le délai à partir duquel il est possible de former un recours ; il apparaît que le procédé même de l'amende forfaitaire délictuelle interdit aux itinérants de former ledit recours. Aujourd'hui, 43 amendes ont été prononcées.

**William Acker** : concernant les évolutions des formes de l'antitsiganisme, en 2012 le Conseil constitutionnel a été saisi de la loi de 1912 et 1969. Il a reconnu qu'elles représentaient une difficulté pour les voyageurs à s'inscrire sur les listes électorales.

Jusqu'en 2015, le « quotas » de voyageuses dans une commune était limité à 3% de la population prétextant un risque de fraude électorale.

Sur la question urbanistique, il existe aujourd'hui des aires de camping-car en bord de mer, proches du centre-ville. Il y a un véritable antitsiganisme local, municipal.

Si le droit évolue positivement, en parallèle on continue d'avoir une parole publique, venant même du gouvernement contenant des propos anti-tsiganes (ex : le discours de Grenoble de l'ancien Président de la République française, Nicolas Sarkozy). De plus, ce discours est accompagné d'une focale médiatique en France sur le délit, le crime et les faits divers, ce qui génère des contenus haineux sur les réseaux sociaux. En Martinique, un territoire qui n'avait jamais connu l'antitsiganisme, avec l'arrivée de voyageurs lors de la période covid, la machine infernale de l'antitsiganisme s'est enclenchée par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

Enfin, il faut bien comprendre que s'il y a une aire d'accueil, tout le reste du territoire est interdit. Il faut une réfraction totale de l'urbanisme. Ce n'est pas porteur politiquement de dire que l'on veut défendre les voyageurs, c'est ce qui conduit à la réintroduction de lois discriminatoires ou attentatoires aux libertés.

**Dylan Schutt** : les réseaux sociaux sont des catalyseurs. En dessous des articles traitant des communautés victimes d'antitsiganisme, 90% des commentaires sont négatifs même quand il s'agit d'un article positif. Le plus important est d'inclure les personnes concernées car ce sont elles qui savent ce dont elles ont besoin.

**Jonathan Lee** : les structures démocratiques se sont améliorées, il est devenu plus difficile pour des foules en colère de chasser des gens d'un campement dans de nombreux endroits. Cependant, on peut toujours avoir des discours haineux qui poussent à des infractions très graves dans toute l'Europe.

Quand on transpose des discours haineux (y compris de la part de dirigeant-es, à travers les réseaux sociaux ou les médias, cela peut s'avérer très dangereux. On peut penser à la Hongrie ou la Bulgarie par exemple, où des délits de haine extrême sont commis contre des communautés entières. Les mouvements d'extrême droite de ces pays gagnent du terrain.

Même là où l'on a des démocraties établies, là où l'on a davantage de contrôle sur les contenus haineux, là où l'on a des stratégies d'intégration des voyageurs au niveau européen, il y a toujours cette percée de l'extrême droite qui montre que les voyageuses peuvent être très impactés. L'image du « tsigane » dans la société est bien plus politique, bien plus controversée aujourd'hui. Ainsi, les choses vont mieux mais elles pourraient se dégrader à n'importe quel moment.

**Maria Bogdan** : il y a de plus en plus de plateformes sur les réseaux sociaux où nous partageons nos actualités et nos connaissances, donc nous créons de l'information sur nous-même. En ce sens, il pourrait y avoir une amélioration, mais en même temps, on peut percevoir beaucoup de désinformation qu'il est difficile de réfuter. Il est difficile de s'opposer à des commentaires haineux ou d'aller contre le partage de mauvaises informations sur les roms.

Tous les réseaux sociaux ont fait l'annonce selon laquelle ils s'opposent à ces contenus haineux mais cela ne fonctionne pas vraiment car la tendance d'internet est que ce qui disparaît sur une page réapparaît sur une autre.

**William Acker** : il y a beaucoup de chantiers à faire sur la question de l'accès à des représentations publiques, des discours, aux médias ou aux instances décisionnelles.

Sur les droits, il y a aujourd'hui une problématique fondamentale sur l'accès aux territoires mais également l'accès aux terrains privés : difficulté d'accès aux crédits, aux assurances. Il y a aussi une nécessité d'inclure l'habitat mobil dans ces questions.

Sur la question du logement : Pas accès à la protection de la trêve hivernale ou aux APL pour les personnes vivant dans les caravanes n'étant pas reconnues comme un logement.

Sur les conditions d'accès à la scolarisation, et notamment l'accès au Centre national d'enseignement à distance (CNED), les critères se sont renforcés. Des générations sont sacrifiées, autant de voyageurs qui n'auront pas accès à l'espace public car ils ne seront pas assez formés.

## Conclusion

- Szabolcs SCHMIDT, Chef de l'unité « Non-discrimination et coordination Rom » de la Direction générale de la Justice de la Commission européenne

Dans tous les Etats membres, il y a une nouvelle phase stratégique impulsée par l'Union Européenne pour permettre l'intégration l'égalité et la participation des roms.

- 61% des citoyens de l'Union européenne pensent que les roms font l'objet de discrimination, cela fait des Roms le groupe le plus discriminé identifié dans en Europe. Presque la moitié des européens aurait un problème ou se sentirait mal-à-l'aise d'avoir un rom comme voisin.
- 1 Rom sur 4 (soit 25%) a déclaré avoir rencontré un incident de discrimination au cours de l'année écoulée.

Tout cela montre très bien que la discrimination et l'exclusion vont de pair avec l'antitsiganisme et qu'il est absolument nécessaire de traiter de ce problème.

Il est important que la société reconnaisse l'antitsiganisme comme une forme particulière de discrimination dirigée contre les roms et reconnaître que cela fait partie d'un problème historique profondément ancré dans la société. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des actions pour déconstruire toutes ces images négatives (ce qui est véritablement défi face aux difficultés que l'on sur les réseaux sociaux).

La place de l'Europe est importante dans le processus. En 2020, un nouveau cadre stratégique pour les roms a été rendu public et c'est un changement réel de paradigme. Elle souhaite avoir un programme qui s'adresse à toute la société pour travailler ensemble sur l'égalité, l'inclusion et la participation des roms, ces trois éléments ensemble.

Il est très important que les Etats membres de l'Union européenne se soient entendus sur la proposition de la Commission européenne à s'engager à traduire ce cadre stratégique en actions concrètes.

La Commission européenne, a analysé les 26 stratégies-cadre reçues et prépare un rapport qui doit rendre compte de comment les Etats membres ont traduit les exigences de l'Union



européenne au plan national et qui sortira en automne 2022. Il pourra être consulté par la société civile, par les autorités nationales afin de voir où sont les points qui peuvent être améliorés. Suite à la sortie du rapport, un forum sera organisé à Prague afin de discuter de ce rapport à l'échelle de toute l'Union.

Sur le plan juridique, la Commission a décidé d'apporter une proposition de loi qui est sur le point de renforcer le fonctionnement et l'indépendance des défenseurs des droits dans tous les pays de l'Union européenne, pour que les victimes de ces discriminations puissent avoir accès à leurs droits facilement et donc que la discrimination soit plus facilement empêchée.

Enfin, il est crucial pour la société civile, pour les autorités des Etats membres de construire une grille d'évaluation solide pour savoir où nous en sommes dans tel pays et quels sont les objectifs.

[Retrouvez la Stratégie française en faveur de l'inclusion des roms et gens du voyage](#)

- **George PAU-LANGEVIN - Adjointe à la Défenseure des droits**

L'antitsiganisme est une forme de racisme dont on ne se saisit pas suffisamment dans les échanges publics.

- Il faut appliquer les mêmes règles sur les réseaux sociaux que dans la presse. La liberté d'expression ne doit pas laisser la place au racisme.
- On a vu que des questions ne progressent pas, la caravane comme habitat et les terrains, les avancées sur le sujet sont encore trop lentes.
- La question de l'amende forfaitaire délictuelle est inacceptable. Il s'agit bien d'une nouvelle discrimination.

Ce sont des sujets sur lesquels il faut progresser.

Le Défenseur des Droits (DDD) a déjà publié deux rapports sur les gens du voyage et les Roms mais il est nécessaire d'améliorer le dialogue avec les associations pour que le DDD soit saisi de ces questions.

Si la plateforme [anti-discriminations](#) du Défenseur des droits a permis à beaucoup plus de personnes d'informer et d'expliquer ce qu'elles vivent, cet outil n'est pas suffisamment adapté aux gens du voyage ou personnes n'ayant pas la possibilité de contacter la plateforme.

Invitation à une remontée de propositions pour adapter la plateforme à leur situation.

# COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

contact@romeurope.org



CNDHRomeurope



CNDH\_Romeurope



[www.romeurope.org](http://www.romeurope.org)